

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**15 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

**Présents** : Julien CORBIÈRE, Irène SOBESKY, Gérard FOURRÉ, Cécile PRÉVERT, Claude SEGERS, Pierre HÉLIE, Ophélie MARTEL, Anne-Claire GUILLOT, Hélène CORBIÈRE, Dominique MAZZAROLO

**Absents excusés** Ludovic LEROY a donné pouvoir à Julien CORBIÈRE, Jean-Pierre ANJOU a donné pouvoir à Irène SOBESKY, Michèle BUREL, Chantal JOURDAN, Fabrice ANDRÉ,

**a été désigné secrétaire** : Cécile PRÉVERT

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour

- Vente des anciennes chaises de la salle des fêtes

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2023
- DETR
- Convention la poste
- Décision modificative
- Subvention exceptionnelle
- Mutuelle santé communale
- Questions diverses

## **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 07 décembre 2023. Le procès-verbal du 07 décembre 2023 est approuvé à l'Unanimité.

## **2- DETR « Création de deux réserves incendies » (2024-01)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, des travaux d'aménagement de réserves souples doivent être mis en place pour garantir la sécurité des lieux. D'une part au lieu-dit « la Fourère » et d'autre part au lieu-dit « la Blottière ». Dans ce contexte, la commune devra se doter prochainement d'un SCDECI. Des conventions devront être signées avec les propriétaires pour l'installation.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est proposé au conseil de solliciter une aide dans le cadre de la DETR dotation d'équipement des territoires ruraux, au titre de l'année 2024.

Après présentation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cet avant-projet et de solliciter une aide financière DETR dotation d'équipement des territoires ruraux selon le tableau prévisionnel ci-dessous :

Financements	Libellé de la subvention	Indiquer si la subvention est sollicitée ou acquise	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR	• 2.2.2 Création et/ou modernisation d'équipement de secours incendie (borne ou poteau incendie, réserve d'eau incendie)	Sollicitée	8631.90 € HT	45%
DSIL				
Conseil départemental				
EPCI				
Autre collectivité				
<b>Sous-total aides publiques</b>				
Autres aides non publiques (préciser)				
<b>Sous-total aides non publiques</b>				
Part de la collectivité	Fonds propres		10550.10 € HT	55%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>				

- De commander une étude détaillée
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,
- D'inscrire le projet au budget 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

### 3- CONVENTION LA POSTE (2024-02)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention lie la mairie et la poste depuis 2006 date de création de l'agence postale, renouvelée en 2011, il convient de la réactualiser.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la poste concernant l'agence postale communale.

### 4- DECISION MODIFICATIVE N°5 (2024-03)

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajuster les chapitres et les comptes budgétaires du budget 2023 de la façon suivante :

Fonctionnement dépense

011-60612	Electricité énergie	-	28.00€
014 -7391111	Dégrèvement de taxe foncière au titre des propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	+ 28.00€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les ajustements budgétaires présentés.

#### **Arrivée d'Irène SOBESKY**

##### **5- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le maire lit le courrier de demande de subvention de l'association vivre en famille.

Le Conseil Municipal décide qu'une subvention sera attribuée, le montant sera déterminé lors de l'élaboration du budget.

##### **6- MUTUELLE SANTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a trois ans une autorisation de mise en place d'une mutuelle communale avait été donnée à AXA assurances.

Qu'il y a lieu de renouveler cette autorisation, le conseil municipal donne son accord afin de prolonger cette autorisation.

##### **7- VENTES DES ANCIENNES CHAISES DE LA SALLE DES FETES (2024-04)**

Monsieur le Maire rappelle que les chaises et les tables de la salle des fêtes ont été mises en vente qu'un tarif de 10€ avait été fixé par chaise, informe qu'à ce jour aucune chaise n'a été vendue et propose de baisser le prix et de le fixer à 5€ la chaise.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 5 € par chaise.

##### **8- QUESTIONS DIVERSES**

- PLU : monsieur le Maire informe que l'avis du commissaire enquêteur, concernant les révisions allégées n°1, 2 et 3 du plan local d'urbanisme, a été reçu. Cet avis sera soumis à délibération lors du prochain conseil municipal.
- Remerciement aux agents communaux pour le déneigement du 09 janvier
- Prochain conseil municipal prévu le 19 février 2024 à 19h30.

La séance est levée 21h50

Le Maire  
Julien CORBIÈRE

La secrétaire de séance

